**Cours 1** :

**Unilinguisme et multilinguisme**

**Bilinguisme et bilingualité**

Hamers distingue entre les notions de bilinguisme et bilingualité. Selon lui, la bilingualité est « un état psychologique de l’individu qui a accès à plus d’un code linguistique. Le degré d’accès varie selon un certain nombre de dimension : d’ordre psychologique, cognitif, psycholinguistique, socio-psycholinguistique, sociologique, socioculturel, et linguistique ».

La bilingualité est aussi décrite en termes d’usage linguistique. Le bilinguisme inclut la notion de bilingualité qui réfère à l’état de l’individu. Mais s’applique également « à un état d’une communauté dans laquelle deux langues sont en contact avec pour conséquence que deux codes peuvent être utilisés dans une même interaction et qu’un nombre d’individus sont bilingues ».

**Bilinguisme/ plurilinguisme/ multilinguisme**

Bilinguisme réfère aussi bien au contact de deux langues qu’à celui de plus de deux langues ; c'est-à-dire qu’il inclut les concepts de multilinguisme et plurilinguisme.

**Bilinguisme : définitions**

Le concept de bilinguisme s’est beaucoup élargi dès le début du siècle. Weinrich (1953) et Mackey (1962) définissent ce concept comme l’emploi alterné de deux ou plusieurs langues par un même individu. Le Petit Robert le définit comme étant  « l’utilisation de deux langues chez un individu ou dans une région ».

Etre bilingue, c’est parler parfaitement deux langues ; cela consiste à une égale maitrise de deux langues.

J.Marouzeau définit le bilinguisme comme étant  « une qualité d’un sujet ou d’une population qui se sert couramment de deux langues sans aptitude marquée pour l’une plutôt que pour l’autre »

Bloomfield considère que le bilinguisme consiste à « parler deux langues comme ceux qui les ont pour langues maternelles ». Il ne faut pas confondre entre bilinguisme et equilinguisme.

A l’opposé de ces définitions qui sont extrêmes, Macnamara (1967) a proposé que le bilingue soit quelqu’un qui possède une compétence minimale dans une des quatre habilités linguistiques à savoir : comprendre, parler, lire et écrire dans une langue autre que sa langue maternelle.

Il est rejoint dans cette définition par Haugen (1953) pour qui le bilinguisme est «  l’aptitude à produire dans l’autre langue des énoncés bien formés, porteurs de significations ». Nous trouvons également la définition de Titone (1972) pour qui le bilinguisme consiste dans « la capacité d’un individu de s’exprimer dans une seconde langue en respectant les concepts et les structures propres à cette langue plutôt qu’en paraphrasant sa langue maternelle ».

Diebold(1961) propose une extension du concept, le bilinguisme comprenant, selon lui, « la connaissance passive de la langue écrite » ou « tout contact avec des modèles dans la langue maternelle ».

**Limites de ces définitions**

Cette extension du concept du bilinguisme provient du fait qu’on s’est rendu compte de la difficulté à déterminer le moment où une personne parle une seconde langue. C’est pour cela que Mackey a préféré parler de « bilinguisme relatif ».

Toutes ces définitions qui s’échelonnent sur un continent allant d’une compétence native dans une seconde langue à une compétence minimale dans cette langue soulèvent un certain nombre de difficultés. D’une part, ces définitions sont peu précises et non opératoires :

1. Qu’appelle-t-on une compétence native dans une langue ?
2. Qu’entend-on par une compétence minimale ? Qu’entend-on par respect des concepts et des structures propres à une langue ?
3. Comment peut-on contrôler qu’on ne paraphrase pas les structures de sa langue maternelle ?

D’autre part, ces définitions ne portent que sur une seule dimension de la bilingualité à savoir la compétence du sujet dans les deux langues.

**Bilinguisme, phénomène multidimensionnel**

Il faut retenir que le bilinguisme est un phénomène multidimensionnel qui doit être appréhendé et étudié en tant que tel. Il ne serait décrit d’un point de vue uniquement linguistique.

La linguistique ne s’intéresse à ce concept que dans la mesure où il peut fournir une explication à l’évolution d’une langue puisque c’est la langue et non l’individu qui construit l’objet de cette science.

La psychologie, elle, considère le bilinguisme comme source d’influence sur les processus mentaux de l’individu.

La sociologie a envisagé le bilinguisme comme un élément dans un conflit de cultures.

La pédagogie s’est intéressée au bilinguisme pour autant qu’il ait un rapport avec l’organisation scolaire, les modes de transmission des connaissances et l’apprentissage des langues étrangères.

Pour toutes ces disciplines le bilinguisme est marginal et constitue un cas particulier et même une exception à la norme. Chacune étudiera ce phénomène selon une certaine approche et une certaine perspective. Mais il existe une ligne directrice qui permet d’avoir une perspective unique sur ces relations mutuelles.

**A lire :**

**Unilinguisme et multilinguisme ?**

**In Le Langage, Encyclopédie de la Pléiade, p.647**

Si la communication était limitée aux frontières des communautés linguistiques, il y aurait dans l’humanité autant de cultures différentes qu’il y de langues. Cependant, il n’en est rien. Certaines régions bien connues pour leur diversité linguistique, comme le Caucase, la Nouvelle Guinée, la province d’Oaxaca au Mexique, etc., n’ont pas d’hétérogénéité ethnologique correspondante. L’existence de frappantes ressemblances culturelles entre des contrées d’une aussi grande variété linguistique est bien la preuve que la communication peut et doit exister à travers les frontières linguistiques. Cela devient possible grâce au rôle médiateur d’individus plurilingues.

Une telle assertion trouve sa base empirique dans les statistiques des langues indiennes qui offrent à cet égard de précieux, renseignements. Aux Inde, la diversité linguistique est distribuée de façon inégale : elle est très grande dans certains territoires de l’Assam, dans le centre de la péninsule, au Deccan, aux alentours du désert du Rajasthan et le long des cols tibétains alors que la plus grande partie de la plaine du nord et la plus part des zones côtières présentent une parfaite homogénéité linguistique. De même, la connaissance d’autres langues que la langue maternelle est de répartition inégale. On pourrait s’attendre, dans ces conditions, à la variation égale et simultanée des deux indices et pourtant, dans les faits, on s’aperçoit qu’ils sont indépendants. Cela revient à dire que dans certaines zones (dans les villes, le plateau du Deccan, le long des cols du Tibet), on découvre une diversité linguistique plus largement compensée par le bilinguisme que par exemple en Assam, au Rajasthan ou d’une façon générale dans les districts ruraux en opposition aux centres urbains. Et aux Indes ; les régions où l’écart se manifeste davantage sont celles où le retard de est plus considérable. Ainsi, ce n’est pas la diversité seule qui s’oppose comme barrage aux flux de la communication, mais le fait qu’elle soit insuffisamment compensée par le plurilinguisme.

En dépit de l’importance de la fréquence des situations plurilingues, il y a une tendance courante, parmi les linguistes même, à considérer l’unilinguisme comme la règle et le plurilinguisme comme quelque chose d’exceptionnel. Cette vision de la réalité, si fortement empreinte d’idéalisme a des causes multiples. On a tout d’abord considéré comme normal la situation de quelques pays d’Europe ou d’Amérique qui, en l’espace de quelques siècles, ont tendu, avec succès vers le but qu’ils s’étaient délibérément fixé : la possession d’une langue parfaitement unifiée, symbole et instrument de leur existence nationale. Par ailleurs, la linguistique, la linguistique structurale, à ses débuts, se devait d’envisager la synchronie et l’uniformité qualitative des échantillons de langage qu’elle prenait comme objet d’étude descriptive. Mais ni l’esprit de clocher géographique ou culturel, ni les conventions méthodologiques temporaires d’une science dans son enfance ne doivent nous faire perdre de vue le fait que des millions d’individus et peut-être bien la majorité des hommes sur terre, acquièrent le contrôle de plus d’un système linguistique pendant leur vie et emploient, d’une manière plus ou moins indépendante, chaque système selon les nécessités du moment.

On pourrait objecter qu’une conception du plurilinguisme qui ne tient pas compte d’une distance minimum entre les langues en cause est beaucoup trop sommaire et donne une apparence confuse à l’objet d’une telle étude. Néanmoins, il y a de fortes raisons de soutenir que la connaissance simultanée du français et du vietnamien, par exemple, ou du français et du provençal, ou du français parlé à Paris, et du français parlé à Marseille, sont des variantes du même phonème de base. Car la personne qui parle doit affronter un problème qualitativement identique dans tous les cas : c’est l’interférence des normes d’un système avec celles de l’autre système. De plus, il n’est pas sur que des systèmes très normalisés, très différents seraient plus difficiles à maintenir séparés que des systèmes tout à fait voisins.

Un autre trait du plurilinguisme, qui est à juste titre présenté comme une variable, est l’habilité relative d’un locuteur dans l’emploi de plusieurs systèmes. Le pouvoir de communication de l’individu qui utilise concurremment deux langues est certes différent de celui qui ne possède qu’une connaissance superficielle du deuxième système. Dans les deux cas, cependant, les difficultés de la tache sont identiques, comme les formes de l’echec (en tant que distinctes de ses « dimensions ») quand il tente de reproduire les normes unilingues de chaque système. En fait, la perfection relative, dans le maniement de deux langues ne peut être formulée de manière précise par les seules méthodes linguistiques. C’est un des nombreux aspects du bilinguisme pour lequel le linguiste doit faire appel à la collaboration de la collaboration de la psychologie et des sciences sociales. Par souci de simplicité, nous en reparlerons plus tard car c’est le type le plus important de plurilinguisme.

Le problème linguistique que pose le bilinguisme est le suivant : décrire les divers systèmes en contact ; rechercher dans les différences entre les systèmes quelles sont les sources de difficultés qui surgissent à propos du double contrôle, ainsi que prévoir les formes d’interférences que le contact des systèmes entre eux est susceptible de produire ; et enfin décrire, dans les comportements bilingues, les déviations des normes unilingues qui seraient dues à leur bilinguisme. En fait, toutes les interférences possibles ne s’actualisent pas nécessairement. Les sujets se différencient par le degré d’efficacité avec lequel ils suppriment ces interférences possibles, de façon automatique ou par un effet volontaire. Dans une situation donnée de contact entre deux langues A et B le sujet n°1 peut connaitre chaque langue comme le fait un natif tandis que le sujet n°2 emploiera une langue B marquée d’emprunt faits à la langue A. L’étude des différences de ce genre dans le comportement des bilingues exige le rattachement de la linguistique à des disciplines voisines. Il se peut que les sujets diffèrent dans leurs dispositions verbales naturelles ou que le sujet n°2 soit tout juste débutant dans l’étude de B, peut-être ont-ils appris les deux langues de façon différente, la méthode dont s’est servi le deuxième étant moins efficace en ce qui concerne l’élimination de l’interférence. Il se peut aussi que le premier soit un puriste alors que l’autre ne se soucie guère des normes tant qu’il réussit à se faire comprendre sans elles. Et quoique la différence d’attitude à l’égard des langues et de tolérance vis-à-vis des interférences puisse être une idiosyncrasie, elle peut être conditionnée par la communauté dans laquelle se produit le contact. Un accent frabco-canadien dans l’emploi de l’anglais est parfois plus préjudiciable au Canada qu’aux Etats-Unis où une gouvernante française trouvera un certain avantage économique à cultiver son accent français comme un symbole de son origine distinguée. On peut se servir de telles différences pour expliquer de façon approximative comment quelques situations de contact, au cours de l’histoire, ont laissé des traces permanentes sur la langue étudiée (résultat du « substrat ») alors que d’autres n’en ont guère laissé. Mais pour faire une analyse précise des relations réciproques et socioculturelles dans des situations observables aujourd’hui. Il est indispensable d’envisager le bilinguisme au moyen d’une étude interdisciplinaire.

Uriel Weinreich

Cours 2 :

**Le plurilinguisme dans le monde**

Le plurilinguisme loin d’être un fait marginal est un phénomène universel. En réalité, il y a moins de bilingues dans les pays bilingues que dans les contrées dites unilingues. En effet, lorsqu’on instaure un bilinguisme officiel dans certains pays, c’est moins pour le promouvoir que pour assurer le droit à l’unilinguisme individuel dans l’usage de deux langues ou plus dans une même nation. La Finlande présente un cas de bilinguisme officiel ; la Norvège, également, qui veut sauvegarder la langue des lapons (esquimaux) ; la Suisse qui est un Etat fédéral maintient le statu quo linguistique. Dans les pays africains, le bilinguisme officiel permet l’accès à un savoir international et c’est également un moyen de communication à l’échelle mondiale.

Il est important donc de distinguer entre bilinguisme individuel ou chaque personne s’adapte à la réalité linguistique et au bilinguisme officiel par lequel l’Etat s’engage à servir l’individu dans sa langue. Le bilinguisme individuel n’implique pas bilinguisme officiel mais le contraire peut-être possible.

1. **L’universalité du plurilinguisme**

Quatre facteurs font du multilinguisme un phénomène universel, ce sont les suivants.

* 1. **Le nombre et la répartition des langues dans le monde** :

Il y a environ trente fois plus de langues qu’il y a de pays pour les abriter. On s’aperçoit que les pays unilingues sont très rares. Cependant on rencontre un grand nombre de langues dans certaines régions. Il y a cinq fois plus de langues originelles en Amérique qu’en Europe ; toutefois, certains pays d’Europe ont plus de langues vivantes que n’importe quel pays d’Amérique. Nous avons deux cents langues parlées en URSS dont soixante-dix seulement sont des langues officielles. Pour un peu plus de la moitié de la population, seulement, le russe est la langue maternelle. Le reste de la population est donc bilingue : ceci s’explique par le fait que les autres ethnies ont le russe pour langue officielle.

La moitié de la population du globe utilise des langues indo-européennes, alors que celles-ci ne constituent que 5/° des différents idiomes du monde : l’angalis est parlé par deux cents soixante dix millions(270) de locuteurs ; le hindi et l’ourdou par cent quatre-vingt cinq(185) millions ; l’espagnol cent trente cinq(135)millions ; le russe cent trente(130)millions ; le bengali quatre-vingt-cinq(85)millions ; l’allemand trente millions ; le français, l’italien, le portugais et le benjabi avec cinquante millions de locuteurs avec cinquante millions de locuteurs. Si l’on ajoute à cela les millions de chinois, d’arabes et de japonais, on peut constater qu’un grand nombre de la population du globe n’utilise qu’un nombre restreint de langues. Plus de 70°/° de la population du monde se sert de moins de 12°/° des langues existant sur terre.

**1.2. L’utilité relative des idiomes nationaux**

La prédominance de certaines langues tend à décimer la réalité qu’est le plurilinguisme et masque le fait que des millions de personnes se voient forcer de devenir bilingues.

**1.2.1 Vie et mort des langues**

La prédominance des langues dites prioritaires accélère la disparition des langues qui sont de moins en moins parlées. Les langues majoritaires gagnent du terrain, aidées en cela par l’expansion des moyens de communication, de la technique, etc. on va donc vers une situation ou il y aura moins de langues pour plus vastes territoires. Face à cette tendance, on assiste à une tendance contraire qui se singularise par un nationalisme politique et un régionalisme culturel (esprit de clocher). La plupart des jeunes nations subissent l’influence de ces deux facteurs opposés, d’une part, le nationalisme linguistique, d’autre part, la standardisation des langues ; ce qui crée des problèmes importants tels le désir d’indépendance, désir d’acceder à une connaissance universelle, désir de posseder une langue symbole.

**1.2.2 La dépendance linguistique**

Un grand nombre de pays doivent passer par le bilinguisme pour acceder au savoir universel

**1.3. Le champ d’action des langues internationales**

Le savoir universel se trouve souvent dans les mêmes langues et ces idiomes de nations riches qui peuvent se permettre de diffuser ce savoir dans le monde entier. Par la suite, ces langues vont véhiculer une culture qui tend à devenir universelle.

On assiste à des réactions plus ou moins extrémistes des gens qui sont contre cette universalisation linguistique et culturelle. La force politique et industrielle des nations pour qui ces langues sont des langues nationales garantit leur puissance et leur prestige.

Le fait que de plus en plus de monde ait recours à ces langues fortes favorise une plus grande expansion de celle-ci et permet aussi d’un point de vue économique de produire d’avantage dans cette langue. Ce qui fait que la nécessité économique oblige les individus à devenir bilingue. Dans le bilinguisme comme dans la vie humaine « la raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Il faut savoir aussi que les frontières politiques d’une nation sont rarement les mêmes que les frontières linguistiques. Il s’ensuit même qu’à l’intérieur d’une même nation, il y a des langues en concurrence. Faut-il considérer comme langue officielle une langue locale ou garder comme langue nationale et/ou officielle la langue du colonisateur ?

Certains pays ont préféré, devant ce conflit du choix de la langue officielle, garder la langue du colonisateur (Mali, Niger, Nigeria…). Le choix de l’Algérie de l’arabe est géopolitique. Or, pour résoudre ce problème, Mackey propose une seule solution à savoir « adopter un certain degré de bilinguisme au niveau national ». Une telle nécessité existe pour beaucoup de nations.

**1.4 Les mouvements de populations**

Ils favorisent le plurilinguisme : aux U.S.A par exemple qui est un pays à très grand nombre d’ethnie. C’est l’une des nations les plus plurilingues du monde, mais officiellement, elle est l’une des plus grandes nations unilingues dont la langue est la plus utilisée.

En conclusion, on dira que le multilinguisme est plus qu’un phénomène local, c’est un fait universel. Le degré de variation dépend du lieu où l’on se situe, de l’origine du bilinguisme, de la prééminence des langues et de leur fonction sociale. Les variations de ces dimensions se répercutent sur l’individu, sur la langue et sur la société.

Les principales dimensions du multilinguisme se regroupent en trois rubriques :

1. **La répartition** : il s’agit de savoir comment sont répartis les multilinguismes dans l’espace, par rapport au niveau socio-économique
2. **La stabilité** : depuis combien de temps le multilinguisme s’est-il établi dans une région ? Avec quelle rapidité se font les changements ? combien de temps une société reste-t-elle multilingue, quelle direction le bilinguisme a-t-il tendance à prendre ?
3. **La fonction** : comment le multilinguisme est-il pratiqué dans cet espace et par qui ?
4. **Causes du multilinguisme**

Le multilinguisme a plusieurs causes :

1. Occupation coloniale et militaire
2. Le commerce
3. La supériorité géographique
4. La puissance et le prestige des groupes linguistiques en contact
5. L’expansion et l’ascendance d’un peuple sur un autre (l’état d’une langue suit l’avancement ou le déclin du peuple qui la parle)
6. L’éducation : l’enseignement favorise le multilinguisme, plus on donne de l’importance à une langue, plus le multilinguisme a de chances d’etre vulgarisé
7. L’influence économique
8. La religion
9. Les moyens de diffusion

Toutes les causes énoncées favorisent la diffusion d’une langue ; or, quels sont les facteurs de la permanence de cette langue ?

1. Maintien des contacts
2. L’influence culturelle
3. La longévité des langues
4. Il ne faut pas qu’il y ait isolement des langues minoritaires par une majoritaire

**Exemple : Le Français en Algérie : naissance et longévité d’un bilinguisme**

**1 La situation sociolinguistique de l'Algérie coloniale.**

**1-1 L'arabe et la colonisation, vie ou survie?**

Depuis le début de l'invasion, les autorités coloniales française avaient un objectif bien précis c'est l'effacement de la langue arabe au profit de la langue française conformément à l'adage "telle est la langue du roi, telle est celle du pays ".

*Quelque années après l'occupation la langue française à réussie à s'implanter en Algérie .Lors de son passage à Alger, en 1895 le poète égyptien Ahmed Chawqi s'étonnait de l'usage très étendue de la langue française à Alger, je me suis aperçue que (même) le cireur de chaussures (......) dédaignait de parler arabe, quand je lui adressais la parole dans cette langue il ne me répondait qu'en français [[1]](#footnote-2)*

Pour comprendre comment le français à été instauré et enseigné par les autorités coloniale en Algérie, il faut essayer de retracer et suivre l'histoire de la mise en place de l'école et l'enseignement durant la période de 1830 jusqu'a 1920.

**1-1-1 La langue arabe avant 1830 :**

Avant 1830, comme dans tous les pays islamiques, l'enseignement sur le territoire algérien est dispensé dans les écoles coraniques ; l'enseignement primaire s'adressait aux enfants de 6 à 10 ans environ, auxquels on enseignait dans un local généralement attenant à la mosquée, le coran, les principes élémentaires de l'islam. Des notions de lecture et d'écriture. L'enseignement secondaire était donné aux enfants de 10 à 15 ans dans des locaux attenants à la mosquée ou dans des zaouïas. On enseignait la lecture, les commentaires du coran et des notions élémentaires de grammaire. L'enseignement supérieur était réservé à des étudiants aux âges très divers appartenant le plus souvent à des familles lettrées ou vouées à la vie religieuse. Le programme comportait : droit, jurisprudence, théologie, hadith, parfois des notions de géographie, d'histoire et d'astronomie. Les écoles coraniques, ont tout au long de la colonisation continué à fonctionner, en conservant leurs méthodes et leurs programmes ce qui est une bonne source de références pour se faire une idée de l'enseignement que l'on y dispensait dans la population scolaire musulmane avant 1830.[[2]](#footnote-3)

**1-1-2Evolution de la langue arabe après 1830**

Dès que la conquête des terres fut accomplie, la France entreprit de réaliser la conquête morale des indigènes, et ce essentiellement par l’école française. Si la domination militaire, politique et administrative sur l’ensemble du territoire est jugée nécessaire et indispensable par tous les acteurs français de l’Algérie, la nécessité de la scolarisation et de l’enseignement des masses musulmanes fut tout le temps un sujet de discorde entre les différentes parties concernées. La nécessité d'entrer en communication avec la population locale se fait rapidement sentir. Deux moyens s'offrent à l'esprit pour atteindre cet objectif : soit apprendre aux Français les langues locales, soit apprendre le français aux indigènes.

Cette deuxième solution adoptée, elle constituera l'objectif de l'enseignement des indigènes en Algérie. L’enseignement en français des indigènes a commencé dès les premières années de la colonisation, mais ce n’est qu’avec les lois de 1883 sur la scolarisation que l’Etat colonial a essayé d’étendre à l’ensemble de l’Algérie le système scolaire républicain de Jules Ferry. Si l’importance de l’enseignement en français est perçue par la majorité des personnalités métropolitaines impliquées dans les affaires de l’Algérie française, ce n’est pas le cas pour les Français d’Algérie en général, et des colons en particulier. Voici deux citations qui illustrent parfaitement l’opposition des vues sur cette question si essentielle pour la vie intellectuelle et la restructuration de la sphère culturelle de l’Algérie musulmane.''

*La première conquête de l’Algérie a été accomplie par les armes et s’est terminée en 1871 par le désarmement de la Kabylie. La seconde conquête a consisté à faire accepter par les indigènes notre administration et notre justice. La troisième conquête se fera par l’école. Elle devra assurer la prédominance de notre langue sur les divers idiomes locaux, (…) » [[3]](#footnote-4)*

Et ce que pensaient les colons et leurs représentants : *« L’instruction des indigènes fait courir à l’Algérie un véritable péril. Si l’instruction se généralisait, le cri unanime des indigènes serait : l’Algérie aux Arabes ! » [[4]](#footnote-5)*

Et d’autres qui proposent dans la foulée que l’enseignement ait pour but «de procurer aux colons des valets de ferme, des maçons et des cordonniers adroits ». Cette opposition était nourrie en partie par des raisons idéologiques et la crainte de voir les Musulmans éduqués à l’occidentale revendiquer leur indépendance, mais aussi par des réticences d’ordre financier, à cause des dépenses qu’un enseignement généralisé aurait occasionné aux communes. Il ne faut pas oublier que parallèlement au système scolaire français, a continué à survivre, souvent dans des conditions très précaires et très simples, un enseignement de l’arabe classique et du Coran dans les écoles coraniques. L’Etat colonial a d’ailleurs mis en place un enseignement avec trois medersas français pour former un « clergé » musulman officiel et rétribué par l’Etat." trois medersas furent créées, en 1850 à Médéa, Tlemcen et Constantine. Par la suite, la medersa de Médéa fut transformée à Blida puis à Alger et finalement à Ben Aknoun .Ces medersas ont été transformées en

*" Lycées d'enseignement franco-musulmans "en 1951.Le rôle des medersa était de former des cadres pour l'enseignement de l'arabe, pour la justice. (Cadi, bachadel, adel) et accessoirement pout le culte (muphti, imâm).[[5]](#footnote-6)*

A partir de 1889 l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires indigènes devint obligatoires cette disposition ne résulte pas que l'arabe soit ici "langue officielle" .par ce que ,il n'est pas prescrit que tous les élèves des établissements d'enseignement public soient obligées d'apprendre l'arabe . La doctrine a donc été d'organiser et d'encourager l'enseignement de l'arabe sans l'imposer et c'est toujours pour des raisons politiques.

**1-2 Le français en Algérie, l'histoire d'une domination**

Le français a été introduit en Algérie par l’administration française car il était supposé jouer un rôle important dans la conquête du pays. Toutefois, cette implantation du français qui a été voulue par l’administration coloniale ne s’est pas faite du jour au lendemain et sans problème. Cette position se retrouve dans les propos du Duc d’Aumale rapportés par Ageron «  l’ouverture d’une école au milieu des indigènes vaut autant qu’un bataillon pour la pacification du pays »[[6]](#footnote-7)

Dès les premières étapes de la colonisation de l’Algérie, les Français manifestèrent des efforts pour fonder partout et très vite des écoles françaises, l’État commença le déclin du système éducatif algérien traditionnelle. Les officiers coloniaux refusèrent de subventionner les écoles et les mosquées et d’assurer les postes pour le nombre adéquat d’enseignants. En raison du nombre insuffisant d’enseignants musulmans, c’étaient les Français qui enseignaient dans beaucoup d’écoles - même dans les écoles « *madrasa »*. Il y eut des tentatives de lancer des écoles bilingues, biculturelles, pour que les enfants européens et musulmans soient ensemble dans une classe. Mais elles furent un échec complet, étant rejetées par les deux communautés et finalement arrêtées en 1870. D’après certaines estimations, moins de 5 % d’enfants algériens fréquentaient une école en 1870.

À partir de 1890, on commença à enseigner à un petit nombre de musulmans avec les étudiants européens dans le cadre du système scolaire français. Les plans scolaires furent élaborés en langue française, l’arabe ne fut guère enseigné. Dans les années suivantes, on vit apparaître une génération dans laquelle un certain nombre de musulmans étaient éduqués. Ceux-ci appartenaient à la classe des *« évolués »*. Ce terme désigne un groupe de musulmans privilégiés, influencés par la culture et la politique françaises. Nous pouvons constater que les Français ont réussi, en quelques années, à détruire complètement le système éducatif traditionnel en Algérie et qu’ils n’ont été capables de le remplacer que vers la fin du XIXe siècle.

*À partir de 1930, le français avait déjà pénétré partout. Bien sûr, l’école n’est pas le seul moyen par lequel la langue a pris place dans la vie des habitants. Il est logique que le français se soit imposé surtout par la communication orale. L’année 1930 marque également le moment où « les Français d’Algérie n’ont plus éprouvé le besoin d’apprendre l’arabe ».[[7]](#footnote-8)*

**2 l'administration coloniale et le statut des langues**

**2 -1 politique linguistique coloniale**

L’arrivée des Français en 1830 change la donne. Alger cesse d’appartenir à l’empire ottoman et la langue française devient langue officielle de la colonie naissante .La langue française devient prééminente, langue de l’armée mais également instrument de fonctionnement des institutions coloniales et moyen de communication imposé entre colonisateurs et indigènes. De ce fait, les autres langues partageant le même espace sont reléguées au second plan. La langue turque, située exclusivement dans l’administration et par les militaires, s’efface après la disparition du pouvoir du Dey d’Alger sultan de l’empire ottoman). Les langues véhiculaires − l’arabe dialectal et le berbère − ne sont guère utilisées qu’à l’oral. Elles servent surtout au quotidien, pour les relations familières et pour l’expression de la culture orale. Leur transmission repose sur la mémorisation et elles n’ont pas atteint le stade de « grammatisation ».

Le gouvernement engage alors une politique de francisation qui vise tant la population immigrée européenne que les indigènes. L’école, qui touche surtout une minorité urbaine, va constituer un secteur décisif pour l’implantation de la langue française sur le territoire algérien .A côté, l’arabe littéral et le français possèdent une tradition écrite et bénéficient de systèmes de transcription écrits partagés par leurs locuteurs. Langues enseignées à l’école, elles servent aux échanges formels et bénéficient d’une tradition littéraire, d’outils d’apprentissage tels que les dictionnaires, grammaires, manuels etc. Dans ce paysage linguistique, le berbère possède une place singulière .Langue minoritaire parlée dans plusieurs pays d’Afrique (Maroc, Libye, Mauritanie etc.), la langue berbère présente, en Algérie, différents dialectes régionaux. Évoquons le chaouia, le chénoua, le kabyle, le mozabit et le touareg. Donc, durant la période coloniale, l'administration française a appliqué une politique linguistique qui entreprit de désagréger définitivement les fondements de l'organisation arabe et de pratiquer guerre à la culture et à la langue arabe ,en détruisant le système éducatif des algériens par la puissance armée ,le pouvoir judiciaire et surtout l'imposition de la langue française; celle-ci ,en devenant le moyen de fonctionnement de toutes les institutions coloniales et les medium de communication entre l'état et le sujet administré " les indigènes " les algériens .[[8]](#footnote-9)

**2-2 Résistance des langues à l'invasion française.**

Nous avons vu que le système scolaire et la langue française ont été imposés dès les premières années de l’occupation, l'école coloniale, la langue française et l'éducation occidentale furent considérées par la grande majorité de la population algériennes comme inutiles et nuisibles .l'instruction française était perçue comme une menace pour les valeurs culturelles arabo-musulmane. Conscients de l’enjeu, les Algériens ont, durant toute la durée de l’occupation, résisté à la colonisation culturelle et ainsi ont su jalousement sauvegarder par différentes méthodes leurs us et coutumes et par extension la langue arabe. Ainsi on peut lire dans le magazine "El Nadjah" (La Réussite) du 5 décembre 1930 ***"l’abandon de sa langue par un peuple équivaut au suicide"***.

Ce fut sous l’impulsion de l’association des Oulémas que se mirent en place les structures visant à la diffusion de la langue arabe dans une Algérie coloniale où celle-ci avait le statut de langue étrangère, et dont l’enseignement était fortement réglementé soumis à autorisation administrative. Le promoteur de cette action fut le Cheikh Abdel Hamid Ibn Badise . Les oulémas s’étaient donnés pour objectif de sortir le peuple algérien de l’apathie culturelle dans laquelle il avait été plongé par le biais d’une prédication « thaumaturgique ». Le corps social souffrait de plusieurs symptômes qu’il convenait d’éradiquer en prodiguant à ces maux le seul remède divin. L’islah se pensait comme le meilleur remède pour rompre avec un état opprimant et aliénant. L'objectif des oulémas était de propager leurs doctrines religieuses et ressusciter la langue et la culture arabe dans un pays régi par la loi française et où l’éducation incombait aux autorités coloniales. L’action linguistique ne pouvait donc laisser indifférents les musulmans et les pouvoirs publics.

Au-delà de ces conséquences culturelles immédiatement saisissables, elle posait pour l’avenir de l’Algérie des interrogations en termes politiques. Cette action de réhabilitation de la culture s’accompagnait d’une action simultanée de valorisation de la langue arabe, Ibn Badis affirmait que la langue arabe était en danger, sur le point de disparaître et qu’il en allait de l’avenir culturel et historique du peuple algérien : « *Quelles que soient les suites qu’aura notre appel, nous aurons fait notre devoir. Nous sommes au bord de l’abîme. Si notre communauté ne se ressaisit pas d’urgence, il n’en restera plus, dans une cinquantaine d’années, qu’un souvenir »*. La promotion de la culture et de la langue arabe auprès des masses musulmanes, devait servir de palliatif à tout attrait pour les promesses de promotion sociale émanant des autorités françaises. Dans cette perspective, les oulémas firent valoir qu’en plus d’être la langue sacrée du Coran, la langue arabe était liée à une histoire glorieuse et que cette langue unissait les Algériens à leurs frères arabes. Le meilleur moyen pour mener à bien ce programme fut la médersa car ce problème devait être résolu par l’enseignement.

La médersa, lieu de formation et d’éducation, temples du savoir et de l’arabité. La médersa fut l’un des points de départ de l’action de redressement du peuple algérien voulue par Ibn Badis afin de le sortir de sa torpeur. A cet effet, nous pouvons même rajouter qu’à l’aube du 1er novembre, le discours des tenants des établissements réformistes se fera plus belliciste, la medersa sera le lieu de formation de « ceux qui briseront les chaînes du colonialisme »,

*« Les combattants de la langue arabe » « les hommes de l’Algérie nouvelle » La médersa sous l’égide des oulémas a été le fruit d’une longue mutation amorcée dans le domaine des instances associatives. En effet, la principale caractéristique de la médersa islamiste est son affiliation à un réseau associatif cumulant bon nombre de prérogatives, oscillant entre « le culturel et religieux ». [[9]](#footnote-10).*

Naturellement il n’est pas difficile de deviner la réaction de l’administration coloniale. Ainsi le gouvernement entra en contact avec Ben Badis, et lui demanda la cession de

*la médrassa "at-tarbia oua t’alim" (l’éducation et l’enseignement)* afin d’y enseigner la langue française... La réponse de Ben Badis fut *"il n’est pas possible de laisser le champ libre à la langue française et de chasser la langue arabe d’une médersa créée par les moyens financiers du peuple dans le but d’y enseigner sa langue"[[10]](#footnote-11)*

**Cours 3 :**

**Multilinguisme et identité**

Le mouvement des populations est à l’origine d’un multilinguisme réel composant d’une nouvelle identité hybride que nous allons essayer d’analyser à travers l’étude des rapports complexes entre identité/langue, langue/origine et origine/appartenance

1. **L’identité entre exil et mondialisation**

Au sein d’une mondialisation de plus en plus présente, et au sein des sociétés contemporaines, pluriculturelles, plurilingues et pluriethniques, le traitement de la différence est une pratique quotidienne et incontournable. Chacun s’y emploie pour marquer son positionnement face à autrui. Ce n’est plus le règne de l’unité mais celui de la différence et de l’altérité.

***« En société hétérogène et stratifiée, l’occasion est sans cesse donné aux divers acteurs en présence de se confronter à des différences qui ne sont pas seulement imaginaires. Autrui présente de réelles particularités par lesquelles il se distingue de soi. »*[[11]](#footnote-12)**

Cette différence est manifeste dans l’apparence physique et les pratiques communautaires. Il s’agit d’une catégorisation faite, la plupart du temps, à partir du fonctionnement des stéréotypes. **« *L’Application de la configuration stéréotypée déborde l’individu pour atteindre abusivement, dans sa totalité, le groupe auquel il est rattaché.*[[12]](#footnote-13)**

**Exemple :** les jugements portés sur l’individu atteignent tout le groupe, en cela Mohammed (prénom arabe) serait le porte drapeau de tous les jeunes beurs.

Ces jugements sont, souvent, le fruit d’une méconnaissance de " l’autre".

**« *De la simple méconnaissance, on passe à la péjoration et, au terme de diverses manipulations, à la maltraitance, à l’exclusion, voire à la destruction d’autrui. ».*[[13]](#footnote-14)**

Cette situation d’exclusion est accentuée par les inégalités économiques et sociales ressenties par les groupes minoritaires dont font parti les émigrés en France.

***«Le sentiment d’exclusion et de « différence » vécue par ces communautés repose donc à la fois sur l’appartenance à des sphères culturelles différentes et/ou sur des rapports économiques et politiques fondés sur l’inégalité. »*[[14]](#footnote-15)**

1. **L’exil ou la quête identitaire** :

Pour s’en sortir, les individus seraient motivés par une quête identitaire sociale positive, en cherchant à acquérir, ou à préserver cette identité avantageuse, indissociable de leur groupe d’appartenance.

***« La mise à l’épreuve de la valeur de son groupe d’appartenance permet à chacun d’acquérir une autovalorisation positive…L’identification avec un groupe représentait l’unique moyen pour les individus d’accéder à une évaluation positive de soi.*» [[15]](#footnote-16)**

Cette quête identitaire, et plus particulièrement celle du positionnement du "Moi" par rapport à l’autre, est au centre de cette quête linguistique des **Beur[[16]](#footnote-17)**  , nés en France, ou qui sont venus tôt en France avec leurs parents. Il s’agit de personnes qui luttent à partir de la France, c'est-à-dire à partir de l’altérité même, et de la différence. Ces individus ne s’intéressent pas forcément à l’émigration, puisqu’ils n’ont jamais émigré du Maghreb.

1. **Une identité hybride :**

Pour illustrer cette situation, Jean Déjeux recueille les témoignages de quelques jeunes, dits de la deuxième génération :

***« Je ne suis pas Beur, je ne suis pas un Maghrébin, ça ne me touche pas ce mot. Je suis pas un Français, je ne suis pas Algérien. Je suis pas un immigré : j’ai immigré de nulle part. », «  Je suis culturellement hybride, d’origine maghrébine. », « Des mutants, nous sommes des mutants.* »[[17]](#footnote-18)**

Ces témoignages expriment cette nouvelle situation, au carrefour de cultures aussi différentes que conflictuelles : une culture occidentale et une autre orientale. Bien que n’ayant pas émigré eux-mêmes, l’émigration des parents reste un phénomène indissociable du vécu de cette génération :

***« Je ne suis pas immigrée, ni enfant de l’immigration, je ne suis pas un écrivain maghrébin d’expression française, je ne suis pas une française de souche, ma langue maternelle n’est pas l’arabe…Je suis française, écrivain français de mère française et de père algérien…et les sujets de mes livres ne sont pas mon identité…Mes livres sont le signe, les signes de mon histoire de croisée, de métisse obsédée par sa route et les chemins de traverses, obsédée par la rencontre…par le croisement…de la tradition et de la modernité, de l’Orient et de l’Occident. »* [[18]](#footnote-19)**

Ce carrefour, entre les deux cultures, est le lieu d’une nouvelle identité qui revendique sa différence. Il s’agit du croisement, ou du métissage, dont parlent les émigrés algériens en France. Ainsi, en choisissant de se situer à la croisée de ces deux cultures, si différentes, ils refusent d’être enfermés dans l’une ou l’autre. Ce qui crée une forme de libération identitaire :

***« Je suis là, à la croisée…à ma place, en somme, puisque je suis une croisée qui cherche une filiation et qui écrit dans une lignée, toujours la même, reliée à l’histoire, à la mémoire, à l’identité, à la transmission, je veux dire à la recherche d’une ascendance et d’une descendance, d’un peuple, au regard de l’histoire et de l’univers. C’est dans la fiction que je me sens libre (de père, de mère, de clan, de dogmes…) et forte de la charge de l’exil. »*[[19]](#footnote-20)**

**Exemple** : Pour Leila Sebbar, écrivaine franco-algérienne, l’exil n’est pas l’espace d’exclusion, ou de marginalisation, mais le créateur d’un mouvement dynamique, celui de la recherche de l’autre en soi. Une quête, qu’elle exprime par le mouvement de la fugue et de l’errance. **«  *Fuguer c’est aller vers le croisement, la fugue c’est le mouvement de l’exil. »*[[20]](#footnote-21).** Des thèmes qu’on retrouve dans ses fictions, notamment dans *Le Fou de* *Shérazad*e, où tous les personnages s’inscrivent dans le mouvement : Shérazade, Julien, La vieille femme, mais aussi l’Olivier.

1. **Mémoire et identité**

Ces personnes transgressent aussi le temps, avec ce va-et-vient incessant, entre souvenirs et réalité, un mouvement qui déroute, au point de ne plus savoir où commence l’un et où se termine l’autre :

***«  La mémoire devient ainsi une charnière entre présent et passé, entre pays d’accueil et pays d’origine, le symbole par excellence de la migration qui permet le voyage virtuel entre deux temps et deux espaces en construisant une identité migrante qui ‘’n’en est pas une’’»*[[21]](#footnote-22)**

La mémoire est un moyen d’atteindre l’autre rive, et de joindre le passé avec le présent. Ainsi se fait l’ancrage de l’histoire individuelle dans l’Histoire collective, pour rallier l’autre, dans une histoire commune :

***« La femme dit que les géographes arabes ont nommé la Méditerranée ‘’mer des Rum ‘’, des ‘’Francs ‘’, et ‘’mer de Syrie’’, cette mer cernée de terres sèches où Shérazade n’a pas encore plongé. Si c’est la paix, elle sortira avec sa servante et Shérazade, elles iront à un endroit de son enfance, une crique secrète, elle plongera dans les vagues aussi longtemps qu’elle voudra, comme elle l’a fait, elle, au même âge. »* [[22]](#footnote-23)**

L’identité est ainsi une construction complexe née de l’ancrage du passé dans le présent.

1. **L’identité rhyzomatique**

Dans la littérature maghrébine d’expression française ; l’olivier, déraciné, est planté dans la cité en France où il reprend vie. Il devient ainsi un autre exilé, la racine, au lieu de mourir, pousse ses prolongements au fond de cette nouvelle terre. Cette figure de déracinement et de prolongement, constitue le fondement de la structure que Deleuze et Guattari appellent **rhizome :**

***« Un rhizome ne commence pas et n’aboutit pas, il est toujours au milieu, entre les choses, un inter-être, intermezzo. L’arbre est filiation, mais le rhizome est alliance, uniquement d’alliance. L’arbre impose le verbe « être », mais le rhizome a pour tissu la conjonction « et…et…et… ». Il y’a dans cette conjonction assez de force pour déraciner le verbe « être » […]. Ruisseau sans début ni fin, qui ronge ses deux rives et prend la vitesse entre les deux.*»[[23]](#footnote-24)**

C’est donc à Gilles Deleuze et Félix Guattari que Glissant emprunte cette image du rhizome (la racine multiple d’une plante), pour qualifier sa conception d’une identité plurielle qui s’oppose à l’identité racine unique. Par opposition au modèle des cultures ataviques, la figure du rhizome place l’identité en capacité d’élaboration de cultures composites, par la mise en réseau des apports extérieurs, là où la racine unique annihile.

Le rhizome ajoute donc à la rupture, l’idée de prolongement et de raccordement. Ainsi, toute brisure ne peut être que provisoire, car Il y a toujours la possibilité d’une renaissance ailleurs. La racine unique, garantie de vie, est en perpétuel prolongement :

***« Il y a un mouvement que je caractérise comme ceci : les identités à racine unique font peu à peu place aux identités-rhizome. Il ne s’agit pas de déraciner, il s’agit de concevoir la racine qui ne tue pas autour d’elle mais qui au contraire étend ses branches vers les autres.*»**

L’olivier, symbole de l’enracinement, est ici figure de métissage : entre deux terres, ces racines ne meurent pas quand il change de sol. Ainsi l’immigration, qui commence par une rupture avec la terre des origines, donne naissance à cette nouvelle identité, crée à partir de prolongement et d’accordement entre les deux cultures.

1. **Idéologie linguistique identitaire**

En dehors de l’idéologie officielle, il existe plusieurs idéologies parallèles qui peuvent être définies comme la vision que les communautés linguistiques ont des différentes langues en présence, et de leurs locuteurs. Elles visent les intérêts particuliers des groupes en présence tout autant qu’elles expriment leurs désirs et aspirations et rendent compte de leur vision de la société. L’étude de l’idéologie linguistique identitaire exige un questionnement sur le concept d’identité. Les notions auxquelles il est souvent associé à savoir, ethnie, tribu, clan…

L’identité peut être définie comme un processus dynamique de caractérisation de soi et des autres qui se construit dans l’interaction entre individus et entre groupes. Le problème de l’identité est relativement ancien ; mais c’est au 19ème siècle qu’elle a pris de l’importance avec le problème du nationalisme en Europe.

De nouvelles identités, tout en se structurant, marquent aussi la vie sociétale. Par ce caractère social, l’identité évolue sur le plan individuel et collectif, elle s’inscrit dans l’espace et dans le temps. Ainsi, les processus dynamiques d’identification participent à la reconstruction des groupes sociaux. Dans ces processus, on recourt à des stratégies identitaires, celles-ci, individuelles ou collectives, servent soit à perpétuer les divers statuts identitaires qui sont activés par le rapport entre les acteurs, soit à les modifier. L’Algérie, pays plurilingue, a adopté une idéologie identitaire fondée sur l’arabisation.

**Conclusion générale**

La langue est une composante essentielle de l’identité individuelle ou collective. Une identité prise en charge par la politique linguistique. Cette dernière est en effet portée, investie, alimentée, par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie. La configuration sociolinguistique que la politique linguistique cherche en général à modifier est objet de représentations communautaires. Ces représentations qu’ont les usages de leur langue et de la langue avec laquelle celle-ci est en concurrence /conflit et les attitudes ainsi générée, sont autant d’éléments déterminants dans l’évaluation de la concurrence/du conflit et la réussite ou l’échec d’une politique linguistique.

N.B : politique linguistique et aménagement linguistique sont l’objet d’un module en S3

1. Dhamane(H), *l'aventure de la langue française en Algérie. Op.cit, p, 123.* [↑](#footnote-ref-2)
2. Seba Rabeh ,L'Algérie et la langue française ,l'altérité partagée .p30,31.Edition Dar El Gharb,2002.in Les Medersas in les Cahiers pédagogiques,10 novembre 1951. [↑](#footnote-ref-3)
3. <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.hardi_f&part=78077#Noteftn29> [↑](#footnote-ref-4)
4. Ibid [↑](#footnote-ref-5)
5. Seba Rabeh ,L'Algérie et la langue française ,l'altérité partagée .p31.Edition Dar El Gharb,2002.in Les Medersas in les Cahiers pédagogiques,10 novembre 1951. [↑](#footnote-ref-6)
6. <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.hardi_f&part=78077#Noteftn29> [↑](#footnote-ref-7)
7. [ibid.](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.hardi_f&part=78077#Noteftn29) [↑](#footnote-ref-8)
8. www.euralex.org/.../072\_Euralex\_2010\_4\_MAHTOUT%20GAUDIN\_A.. Approche historique et sociolinguistique de la lexicographie bilingue missionnaire et les langues minoritaires en Algérie coloniale (1830-1930): le cas du berbère Mahfoud Mahtout et François Gaudin p2 [↑](#footnote-ref-9)
9. <http://oumma.com/5411/lieux-de-resistance-culturelle-lalgerie-coloniale-parti> [↑](#footnote-ref-10)
10. <http://oumma.com/5411/lieux-de-resistance-culturelle-lalgerie-coloniale-parti> [↑](#footnote-ref-11)
11. Vinsonneau Geneviève, *L’identité culturelle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 202. [↑](#footnote-ref-12)
12. *Ibid*, p. 204. [↑](#footnote-ref-13)
13. *L’identité culturelle*, p. 216. [↑](#footnote-ref-14)
14. Kazi-Tani Nora-Alexandra *«  La dynamique des interférences », in Cahiers Jamel Eddine Bencheikh. Savoir & imaginaire,* sous la direction de Christiane Chaulet-Achour, L’Harmattan, Paris, 1998, p. 115. [↑](#footnote-ref-15)
15. *L’identité culturelle*, p. 201. [↑](#footnote-ref-16)
16. « ***Beur* serait l’équivalent de *Arabe* en verlan, argot qui inverse la prononciation des syllabes dans un mot (par exemple, la chanson à succès de Renaud: *Laisse béton* pour *Laisse tomber*). Mais on voit mal comment *Arabe* peut soi-disant donner *Beur*. Il existe une Radio libre *Beur* à Paris animée principalement par des Berbères. Initialement *Beur* signifiait *Berbères d’Europe*, ce qui est le plus vraisemblable. »** Explication donnée par, Déjeux Jean, *Romanciers de L’immigration Maghrébine en* *France*, LEO S.Olschki, 1985, p. 103. [↑](#footnote-ref-17)
17. Ibid, p.103. [↑](#footnote-ref-18)
18. Huughe Laurence*, Ecrits sous le voile*. ., p. 91. [↑](#footnote-ref-19)
19. *Ibid,*  p. 92. [↑](#footnote-ref-20)
20. Sebbar Leila et Nancy Huston, *Lettres Parisiennes. Autopsie de l’exil*, Paris, Ballard, 1985, p. 126. [↑](#footnote-ref-21)
21. Mertz-Baumgartner Birgit, *Le rôle de la mémoire chez quelques écrivaines algériennes de l’autre* *rive*. *Algérie : Nouvelles écritures*, Paris, L’Harmattan, 1999 , p. 75. [↑](#footnote-ref-22)
22. *Le Fou*, p. 165. [↑](#footnote-ref-23)
23. Deleuze & Guanttari cités par Sebkhi Habiba, « Identité rhizomatique », in *Identité en métamorphose dans l’écriture contemporaine*, Publications de l’Université de Province, 2006, p. 141. [↑](#footnote-ref-24)